

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022, le 12 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/12/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2022.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. CAPOIS Guillaume, M. BOUILLETTE Lionel à M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme MOURICHON Véronique, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

A été nommé(e) secrétaire : M. CAPOIS Guillaume

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 13/12/2022

Et

Publication ou notification du :

13/12/2022

C2022_46 – MODIFICATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité les tarifs suivants, qui seront applicable à compter du **1er janvier 2023** :

Salle des Fêtes	Résidents Bourron-Marlotte	Non-résidents Bourron-Marlotte	Associations Bourron-Marlotte
<i>Montant de la caution</i>	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<i>Montant caution ménage</i>	150 €	150 €	150 €
Durée de location	Forfait WE	Forfait WE	24 H
Tarifs de location	450 €	750 €	100 €

Espace Jean Renoir	Résidents Bourron-Marlotte	Non-résidents Bourron-Marlotte	Associations Bourron-Marlotte
<i>Montant de la caution</i>	1 000 €	1 500 €	1 000 €
<i>Montant caution ménage</i>	150 €	150 €	150 €
Durée de location	Forfait WE	Forfait WE	24 H
Tarifs de location	650 €	1 050 €	100 €

Maison Monier	Durée de location		
	½ journée	1 journée	2 heures
<i>Montant de la caution</i>	500 €	500 €	500 €
Tarifs	150 €	250 €	70 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217700483-20221212-C2022_46-DE

Il est précisé :

- Que le matériel est rattaché aux salles, il ne peut être déplacé,
- Que la location destinée aux associations s'entend pour les événements avec entrées qui peuvent être payantes.
- Que le personnel municipal bénéficie d'un tarif préférentiel réduit de 50%, une fois par an.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 13/12/2022

Le Maire,

Vitor VALENTE

